

pourrait trouver ces règlements convenables ou utiles. Il a déclaré que, pour sa part, il n'achèterait pas une seule caisse de saumon qui n'aurait pas été examinée par un inspecteur qui lui conviendrait. J'ai reçu depuis ce temps des renseignements d'un commerçant australien haut coté qui se plaignait des abus auxquels avaient prêté ces règlements. Cela se passait avant la modification des règlements. Ces derniers, disait-il, encourageaient les gens à expédier en Australie du saumon de qualité inférieure qu'on y vendait pour du saumon de toute première qualité. Je citerai tout à l'heure une partie de sa lettre.

On aura une juste idée de la futilité de ces règlements en constatant la façon dont le département a traité son enfant favori. Il y a dix mois qu'on a édicté ces règlements, et on les a modifiés cinq fois depuis ce temps-là. Les premiers règlements occupaient deux colonnes et demie de la *Gazette du Canada*, mais les cinq modifications ou annexes qu'on y a apportées depuis lors ont occupé cinq colonnes et un tiers de la même publication. En d'autres termes, il a fallu rapiécer et grandir ce précieux et saint vêtement au point que les pièces ont deux fois et demie les dimensions de l'original. Voilà qui nous donne une bonne idée de l'excellence des premiers règlements. On a beaucoup suivi mes avis en faisant ces modifications. On ne les a naturellement pas suivis de trop près cela ne pouvait se faire. Il faut sauver la dignité du département, et il ne convenait pas de me donner ostensiblement raison. Les modifications ont cependant été à peu près conformes à mes avis. Les fonctionnaires ont finalement trouvé que ces règlements étaient parfaits. C'est du moins ce qu'ils ont pensé jusqu'à ces jours derniers, mais, il y a trois semaines ils ont tout gâché au moyen de ce nouveau décret. Qu'on me permette de citer la lettre du département au sujet de ces règlements:

...on peut dire, sans contradiction possible...

Voilà qui est osé.

...que la preuve de l'efficacité de ces règlements et des modifications qu'on y a apportées se trouve dans le fait que presque tous les fabricants de conserves les ont accueillis favorablement.

Vraiment? Cela fait rire. On pourrait prouver tout autant en disant que ces règlements étaient si mauvais que les intéressés ne prenaient pas la peine de s'en plaindre. Cela peut aussi vouloir dire qu'ils étaient contents de voir leurs produits soumis simplement à une apparence d'inspection officielle, étant donné que les règlements étaient si nuls et si inefficaces qu'ils ne leur imposaient aucune restriction. Supposons qu'on me demande de formuler des règlements relatifs à la contrebande et que je fasse un rapport. Je pourrais

fort bien dire: "J'ai établi des règlements qui fonctionnent admirablement bien. Les contrebandiers en sont parfaitement satisfaits." C'est pourtant exactement ce qui en est. Pour savoir à quoi m'en tenir sur une question de ce genre, je préfère recourir aux témoignages des acheteurs et des grossistes de l'étranger. Je demanderais à ces acheteurs anglais s'ils sont satisfaits d'accepter l'inspection du Gouvernement et n'exigent plus une inspection selon leurs vues.

Voilà quelle est l'attitude du Gouvernement. Une autre approbation nous vient de la Colombie-Anglaise. Le surintendant général des pêcheries dit:

Ces règlements ont obtenu un succès remarquable et ils ont été accueillis favorablement par les acheteurs, surtout en Grande-Bretagne et en Australie.

J'ai lu un long article du *Pacific Fisherman*, publication bien connue qui s'occupe des pêcheries, dans laquelle on fait dire au surintendant général:

Les résultats, dit-il, ont été généralement très satisfaisants et les acheteurs en ont été très satisfaits;

On cite ensuite les opinions favorables de deux ou trois grands fabricants de conserves de la Colombie-Anglaise. Cela doit être une date dans la vie du surintendant général des pêcheries. A la page voisine de celle où je lis son opinion, je vois une très jolie photographie le représentant en joueur de golf en compagnie de quelques-uns des plus grands fabricants de conserves du littoral. Cela me paraît symbolique. Il est fort singulier d'entendre le surintendant en chef parler des résultats si satisfaisants en Australie. Je tiens à la main une lettre écrite en novembre dernier par un homme qui se dit le représentant d'une grande maison d'affaires en Australie, dont il cite le nom. Il dit:

Depuis quelque temps, plusieurs marchands ont refait les étiquettes du saumon, surtout le saumon rose, l'indiquent comme du rouge et le vendent comme tel. Cette pratique, sans compter l'improbité et la fausseté du procédé, inquiète les marchands honnêtes, surtout ceux qui ne pratiqueraient pas pareille fraude.

Puis, dans une lettre adressée au gouvernement australien, il dit:

Je crois savoir que le gouvernement fédéral du Canada cherche à faire déclarer la chose un délit en vertu de la loi des aliments sains ou de la santé, mais les résultats sont fort décevants.

Mais, à en croire le surintendant, il a appris que les résultats sont fort satisfaisants.

L'hon. M. STEVENS: L'honorable député voudra-t-il me communiquer la lettre?

M. NEILL: Assurément. Une partie de la lettre a un caractère personnel, mais je sais que le ministre la traitera comme telle.